



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Coaticook, le 17 juin 2026

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook, tenue le 17 juin 2026, en respect des mesures sanitaires en vigueur.

Sont présents :

Simon Madore	Préfet	Coaticook (V)
Julie Grenier	mairesse	Barnston-Ouest (M)
Guylaine Blouin	conseillère	Coaticook (V)
Jean-Pierre Charuest	maire	Compton (M)
Anthony Laroche	maire	Dixville (M)
Anick-Nadia Gauthier Arbour	mairesse	East Hereford (M)
Kim Fillion	conseillère	Martinville (M)
Steve Lanciaux	maire	Saint-Herménégilde (M)
Benoît Roy	maire	Saint-Malo (M)
Marc Delorme	maire	Saint-Venant-de-Paquette (M)
Bernard Marion	maire	Sainte-Edwidge-de-Clifton (C)
Pamela B Steen	mairesse	Stanstead-Est (M)
Gaétan Lafond	maire	Waterville (V)

Aucune absence.

ORDRE DU JOUR

- 1.0. OUVERTURE DE LA SESSION**
- 2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 3.0 ORDRE DU JOUR**
- 4.0 PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 APPROBATIONS
 - 4.1.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 20 mai 2026
 - 4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES
 - 4.2.1 Réno-Région — Programmation 2026-2027
 - 4.2.2 Entente de développement territorial du Fonds Régions et ruralité (FRR) — Avenant
 - 4.2.3 Modification — Résolution CM2026-03-107 — Projet de verdissement
 - 4.2.4 États financiers d’Acti-Bus
- 5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATION**
 - 5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC
 - 5.1.1 Procès-verbal de la session ordinaire du 9 juin 2026
 - 5.1.2 Regroupement des cuisines collectives du Québec — Réunis pour nourrir le Québec : un Sommet pour le droit à l’alimentation
 - 5.2 ÉQUIPE DE LA MRC
 - 5.2.1 Infolettre (Dossiers en cours)
 - 5.3 ADMINISTRATION
 - 5.3.1 84^e congrès de la FQM — 23 au 26 septembre
 - 5.3.1.1 Inscription préfet et de la direction générale
 - 5.3.1.2 Frais hébergement



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.0 TRÉSORERIE

- 6.1 PAIEMENT DES COMPTES
 - 6.1.1 Comptes payés
 - 6.1.2 Comptes à payer
 - 6.1.3 Honoraires professionnels — Conseillers juridiques
- 6.2 RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE DÉPENSES
 - 6.2.1 Rapport au 31 mai 2026
- 6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT — OCCUPATION DU TERRITOIRE

- 7.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional conjoint Aménagement et Environnement (CAE) du 3 juin 2026
- 7.2 Transport
 - 7.2.1 Entente tripartite de délégation du transport collectif et adapté à Acti-Bus avec la MRC de Memphrémagog
 - 7.2.2 Transport à la demande
 - 7.2.2.1 Demande de réduction du tarif en période estivale
 - 7.2.2.2 Étude pour l'optimisation du transport collectif
- 7.3 Matières résiduelles
 - 7.3.1 Rapport annuel de gestion des matières résiduelles sur le territoire — 2025
 - 7.3.2 Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR — 2025
- 7.4 Aménagement du territoire
 - 7.4.1 Volet Signature — Suivis des engagements financiers
 - 7.4.2 Plan Climat : Priorisation des actions suite au Jury et proposition de cibles
 - 7.4.3 OASIS — Mandat Plan & Devis pour 5 municipalités
 - 7.4.4 Système alimentaire territoriale (SAT) et plan d'actions financé par le Volet Signature
 - 7.4.4.1 Portrait-diagnostic — Adoption
 - 7.4.4.2 Politique d'investissement
 - 7.4.4.3 Financement de projets
 - 7.4.4.3.1 Martinville : Phase 2 de l'offre alimentaire libre-service
 - 7.4.4.3.2 East Hereford : Marché public
 - 7.4.4.3.3 Camp Kionata : du camp au champ
- 7.5 Milieux Naturels
 - 7.5.1 PRMHH — Plan de match de la mise en œuvre
- 7.6 Changements climatiques et énergies
 - 7.6.1 Volet éolien de la Politique-cadre pour le développement des énergies renouvelables
- 7.7 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA
 - 7.7.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional consultatif agricole (CCA) du 17 juin 2026
 - 7.7.2 Système alimentaire territoriale (SAT) et plan d'actions financé par le Volet Signature
 - 7.7.2.1 Portrait-diagnostic — Adoption



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

- 8.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité régional du Développement des Communautés (CDC) du 3 juin 2026
- 8.2 Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale
 - 8.2.1 FQIS — Traitement d'une demande de financement
 - 8.2.2 Rapport d'activités de la CSIS
- 8.3 Fonds Vitalité des milieux de vie (FVMV) — Financement de projets
 - 8.3.1 Projet de la municipalité d'East-Hereford
 - 8.3.2 Projet du Parc Harold Baldwin
 - 8.3.3 Projet de la municipalité de Martinville
 - 8.3.4 Projet de la municipalité de Stanstead-Est
- 8.4 Fonds jeunesse de la MRC de Coaticook
 - 8.4.1 Circuit des Arts, volet jeunesse
 - 8.4.2 Mas Latinos, volet jeunesse
 - 8.4.3 CIGN, Émission jeunesse « Branche-toi avec Brit »

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 9.1 Compte-rendu de la rencontre du Comité Régional de Développement Économique (CDÉ) du 2 juin 2026
- 9.2 Fonds Vitalité entrepreneuriale — Demandes d'aide financière et engagements de crédit
- 9.3 Modification de la Politique Fonds Vitalité entrepreneuriale — Volet Recrutement
- 9.4 Compte-rendu de la rencontre du Comité consultatif touristique (CCT) de la région de Coaticook (CDÉ) du 2 juin 2026

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Compte-rendu de la rencontre du comité régional de Sécurité publique (CSP) — Volet prévention incendie du 27 mai 2026

11.0 GREFFE

- 11.1 Avis de motion et règlements
- 11.2 Correspondance
 - 11.2.1 Extrait du « Registre de Correspondance »
- 11.3 Gestion contractuelle

12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

- 12.1 Préfet
- 12.2 Délégations et porteurs de dossier

13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES

- 13.1 Centre de services scolaire de la région de Sherbrooke (CSSRS) — Plan triennal de répartition et de destination des immeubles — 2026 – 2029
- 13.2 Assemblée générale annuelle — Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Coaticook

14.0 AFFAIRES DIVERSES

- 14.1 Rappels
 - 14.1.1 Tournoi de poches de la MRC
 - 14.1.2 Rencontre de juillet et relâche en août
 - 14.1.3 Camp 911
 - 14.1.4 Portes ouvertes — Innergex
- 14.2 Enjeux et événements locaux



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

15.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

16.0 RETOUR SUR LA SÉANCE

17.0 CLÔTURE DE LA SESSION

1.0 OUVERTURE

La présente séance est tenue en présentiel, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

Madame Marie-Claude Bernrad, directrice de l'aménagement et ainsi que Monsieur Kévin Roy, directeur général et greffier-trésorier sont présents. Madame Catherine Madore, agente de communication marketing, est également présente et agit aussi à titre de secrétaire d'assemblée.

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance du Conseil de la MRC est ouverte à 19 h 45 par le préfet, Monsieur Simon Madore, qui préside la rencontre.

Le préfet informe qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il choisit de ne pas voter sur les propositions soumises au conseil. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, Monsieur Simon Madore ne votera pas les décisions tel que lui permet la loi.

2.0 PÉRIODE DES QUESTIONS DU PUBLIC

Bien que le public soit de nouveau admis aux séances du conseil, les citoyens peuvent également continuer de transmettre leurs questions par écrit à la greffière avant toute séance du conseil, conformément aux dispositions de l'arrêté n° 2020-029 du 26 avril 2020, qui fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances qui, en vertu de la loi, doivent être publiques ou permettre par d'autres moyens aux citoyens d'y accéder et d'y participer.

Aucune question n'a été reçue avant la présente séance et Madame Joanne Beaudin de Saint-Herménégilde adresse une demande pour la tenue d'une 3^e rencontre du comité citoyen avant l'adoption du volet éolien de la politique-cadre. Celle-ci aura lieu le 30 juin prochain.

3.0 ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente séance ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU d’adopter l’ordre du jour de la présente séance ordinaire du conseil de la MRC de Coaticook tel qu’apparaissant à la présente et, en conséquence, une telle adoption vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Guylaine Blouin	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

4.0 PROCÈS-VERBAUX

4.1 APPROBATIONS

CM2026-06-206

4.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 20 MAI 2026

ATTENDU l’article 201 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) à l’égard de l’approbation de tout procès-verbal ;

ATTENDU que les membres ont reçu préalablement copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2026 du conseil de la MRC de Coaticook et n’en requièrent pas lecture ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par la conseillère régionale Guylaine Blouin

IL EST RÉSOLU d’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2026 comme étant le juste reflet des délibérations de ce conseil et, en conséquence, une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Guylaine Blouin	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

4.2 SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET DES RENCONTRES

CM2026-06-207

4.2.1 RÉNO-RÉGION — PROGRAMMATION 2026-2027

ATTENDU que la Société d’Habitation du Québec a réservé pour la programmation 2026-2027 du programme RénoRégion un montant de 83 800 \$ pour la MRC ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook est très sensible à la situation des gens et des familles moins favorisées vivant dans les municipalités de leur territoire ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook est partenaire de la Société d’Habitation du Québec (SHQ) et administre sur son territoire les Programmes d’amélioration de l’habitat, dont le programme RénoRégion (ci-après PRR) ;

ATTENDU que le PRR a pour objectif d’aider les gens admissibles en finançant certains travaux de rénovation essentiels sur leur résidence ;

ATTENDU que ce programme permet de s’assurer de l’occupation et de la vitalité des territoires ruraux ;

ATTENDU que, pour chaque programmation PRR, la MRC ne peut utiliser le budget qui lui est alloué et engager des dossiers qu’à compter de la date d’ouverture de la programmation, et ce, jusqu’au 31 mars de l’année suivante, date à laquelle elle se termine ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que, par suite de l'ouverture de la programmation, certaines étapes préalables doivent être réalisées avant l'engagement d'un dossier (période d'inscription, récolte de la documentation, visite des lieux, devis, soumissions, etc.), ce qui occasionne que les premiers engagements ne puissent se faire qu'en septembre ou octobre ;

ATTENDU qu'au Québec, les mois les plus propices à la construction sont d'avril à octobre et que l'ouverture tardive de la programmation empêche les bénéficiaires, les entrepreneurs et l'inspecteur de bénéficier de cette période favorable à la réalisation des travaux ;

ATTENDU que, selon les nouvelles normes du programme, les bénéficiaires disposent désormais d'un délai de 6 mois pour réaliser leurs travaux, ce qui leur impose de les réaliser pendant la période hivernale ;

ATTENDU que, chaque année, à compter du mois d'avril jusqu'à la date d'ouverture du programme, la MRC reçoit un fort volume d'appels de la part de citoyens désirant connaître la date d'ouverture et s'inscrire ;

ATTENDU que plusieurs de ces appels sont récurrents parce que la MRC n'est pas en mesure d'informer les citoyens adéquatement, car la date d'ouverture ne lui est pas communiquée par la SHQ ;

ATTENDU que ce volume d'appels occasionne une importante charge de travail pour la MRC et qu'elle n'est pas compensée pour ce travail par la SHQ ;

ATTENDU que le lancement tardif des programmations a pour effet de condenser le temps alloué à l'inspecteur et au personnel administratif de la MRC pour engager les dossiers, alors que cet effort pourrait être avantageusement réparti sur toute l'année et que ceci contribuerait à la rétention des inspecteurs ;

ATTENDU la pénurie de main-d'œuvre qui affecte également le milieu de la construction ;

ATTENDU que le montant maximal d'aide financière peut maintenant atteindre 25 000 \$;

ATTENDU que le montant alloué permettra de réaliser peu de dossiers ;

ATTENDU que les besoins sont bien réels et que le montant alloué est nettement insuffisant et contribuera à la grogne des propriétaires admissibles ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU

- ▶ de demander à la ministre responsable de l'Habitation et à la Société d'Habitation du Québec d'offrir plus de prévisibilité quant à la date d'ouverture des programmations RénoRégion et que ces ouvertures aient lieu **au plus tard** au courant du mois de mai de chaque année ;
- ▶ de demander à la ministre responsable de l'Habitation et au Conseil du Trésor d'augmenter le montant alloué au programme RénoRégion, notamment l'enveloppe réservée à la MRC de Coaticook ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution à l'ensemble des MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à la députation régionale pour appui ainsi qu'à la Société d'Habitation du Québec.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Guylaine Blouin	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-06-208

4.2.2 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) — AVENANT

ATTENDU que la reconduction du Fonds régions et ruralité est inscrite comme engagement de la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité* qui a été signée le 13 décembre 2023 avec les représentants municipaux ;

CONSIDÉRANT que le volet 2 — Développement territorial du Fonds régions et ruralité s'inscrit en continuité de l'actuel volet 2 — Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC de ce fonds, dont l'entente s'est terminée le 31 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT que l'entente de développement territorial pour la MRC de Coaticook a été signée aux termes de la résolution CM2025-05-107 ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook bénéficiera d'une enveloppe de 3 499 683 \$ sur 3 ans ;

CONSIDÉRANT que des assouplissements aux normes des volets 2 du Fonds régions et ruralité ont été négociés avec les représentants du milieu municipal et que ces modifications touchent certaines clauses de l'entente de développement territorial, rendant nécessaire la signature d'un avenant à ladite entente ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CONSIDÉRANT que ces nouvelles normes sont en vigueur rétroactivement au 10 février 2026 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Anthony Laroche

IL EST RÉSOLU

- ▶ de confirmer l’adhésion de la MRC de Coaticook aux objets de l’avenant à l’entente ;
- ▶ d’autoriser le directeur général et greffier-trésorier de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC, l’avenant ainsi que tout document relatif à l’Entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Guyline Blouin	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Fillion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-06-209

4.2.3 MODIFICATION — RÉSOLUTION CM2026-03-107 —
PROJET DE VERDISSEMENT

ATTENDU que la MRC de Coaticook a lancé une invitation à l’ensemble des municipalités en décembre 2025 pour une mutualisation des ressources dans le cadre d’un projet de verdissement ;

ATTENDU que ce projet cadre avec l’axe 1 de la Planification stratégique de la MRC visant à lutter contre les changements climatiques ;

ATTENDU que la MRC a reçu une offre de services du Conseil régional de l’environnement de l’Estrie (CREE) pour du soutien à l’élaboration de la demande d’aide financière ainsi qu’à la coordination des étapes de planification et de réalisation du projet de verdissement ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que cette offre fut acceptée aux termes de la résolution CM2026-03-107 ;

ATTENDU que le projet a évolué depuis et qu’il est opportun de modifier la résolution afin de tenir compte des changements budgétaires ;

ATTENDU que le montage financier du projet se définit comme suit :

Composante du projet de la MRC		Part assumée par la MRC (50 %)
Offre de service du CREE	34 144,14 \$	17 072,07 \$
Projet de plantation	18 120,90 \$	9 060,45 \$
Total	52 265,04 \$	26 132,52 \$

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par la conseillère régionale Kim Filion

IL EST RÉSOLU de modifier la résolution CM2026-03-107 et elle se lira dorénavant comme suit :

« **ATTENDU** que le projet de plantation d’arbres sur terrains municipaux est admissible à une aide financière pouvant aller jusqu’à 50 % des coûts admissibles par le Fonds Municipal Vert (FMV) de la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) ;

ATTENDU que le projet de plantation doit être un projet additionnel, non prévu dans les activités habituelles de la municipalité ;

ATTENDU qu’une invitation fut lancée à l’ensemble des municipalités en décembre 2025 ;

ATTENDU qu’une mutualisation des ressources permettrait d’en diminuer les coûts ;

ATTENDU que le projet-cadre avec l’axe 1 de la Planification stratégique de la MRC visant à lutter contre les changements climatiques ;

ATTENDU que certains des sites ciblés sont situés à l’intérieur des bassins versants possédant moins de 30 % du couvert forestier ;

ATTENDU que le projet pourrait être déposé au programme Plantation d’arbres du Fonds municipal vert (FMV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) ;

ATTENDU que la MRC a reçu une offre de services du Conseil régional de l’environnement de l’Estrie (CREE) pour du soutien à l’élaboration de la demande d’aide financière ainsi qu’à la coordination des étapes de planification et de réalisation du projet de verdissement ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional Aménagement et Environnement de la MRC, lors de sa rencontre du 10 mars 2026 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par la conseillère régionale Anick-Nadia Gauthier Arbour



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'autoriser une contribution de la MRC de Coaticook de 26 132,52 \$ soit 50 % du coût du projet estimé à 52 265,04 \$;
- ▶ d'accepter l'offre de services du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) pour du soutien à l'élaboration de la demande d'aide financière ainsi qu'à la coordination des étapes de planification et de réalisation du projet de verdissement, tel que présentée, pour un montant maximal de 32 522 \$ avant toutes taxes (soit 6 500 \$ pour le volet 1 et 26 022 \$ pour le volet 2 si le financement est obtenu) ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net maximal d'un montant de 52 265,04 \$ dans la Partie I, le département "Général", catégorie de fonctions "Amén. urb. et dév. — Amén. urb. et zonage, Signature Innovation, axe 2, Biodiversité et ressource en eau", poste budgétaire 02 61001 412 ;
- ▶ d'appliquer les revenus supplémentaires, qui seront disponibles suivant la réception de l'aide financière du Fonds municipal vert (FMV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) dans la Partie I, département "Général", au sein de la catégorie de fonctions "Services rendus — autres services rendus", poste budgétaire 01 23 410 100 au paiement partiel de la dépense afin que la MRC n'assume que 50 % de la dépense, soit 26 132,52 \$;
- ▶ d'autoriser le greffier-trésorier et directeur général à signer l'entente avec le CREE, telle que présentée et décrite aux présentes ;
- ▶ de confier le mandat à la trésorerie de procéder au paiement de la dépense sur réception des pièces justificatives et en respect des conditions prévues à l'offre de services, ainsi qu'aux écritures comptables requises s'il y a lieu, afin de donner plein effet à la présente résolution. »

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Guylaine Blouin	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ADOPTION

4.2.4 ÉTATS FINANCIERS D’ACTI-BUS

Suite au dépôt des états financiers d’Acti-Bus de la région de Coaticook lors de la dernière séance du Conseil de la MRC, des explications ont été demandées sur certaines dépenses ou poste de dépenses. Une rencontre avec la direction d’Acti-Bus et certains élus a permis d’établir un plan d’actions. Un accompagnement administratif sera également offert par la MRC. La situation de l’organisme sera présentée de nouveau à l’automne.

5.0 COMMUNICATIONS ET ADMINISTRATION

5.1 COMITÉ ADMINISTRATIF (CA) DE LA MRC

5.1.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2026

Le greffier-trésorier dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du Comité administratif (CA) de la MRC de Coaticook tenue le 9 juin 2026.

CM2026-06-210

5.1.2 REGROUPEMENT DES CUISINES COLLECTIVES DU QUÉBEC — RÉUNIS POUR NOURRIR LE QUÉBEC : UN SOMMET POUR LE DROIT À L’ALIMENTATION

ATTENDU que le Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ) sollicite l’appui de la MRC dans ses démarches pour que l’adoption d’une loi-cadre sur le droit à l’alimentation soit mise au centre de l’agenda politique ;

ATTENDU que l’alimentation fait aujourd’hui l’objet d’un encadrement politique et juridique fragmenté au Québec ;

ATTENDU que bien que le ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation (MAPAQ) soit le principal intervenant gouvernemental en matière alimentaire, de nombreux autres ministères agissent dans leurs champs de compétence respectifs — santé, éducation, affaires municipales, solidarité sociale, environnement — sans qu’une coordination d’ensemble ne permette d’appréhender la portée systémique des actions sectorielles ;

ATTENDU que dans un contexte de crise socioéconomique, agricole, environnementale et climatique, et face à l’augmentation continue de l’insécurité alimentaire qui touche désormais près d’une personne sur cinq au Québec, plusieurs acteurs et actrices du système alimentaire réclament une action politique plus cohérente et structurante ;

ATTENDU que le droit à l’alimentation, reconnu dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, signé par le Canada et le Québec, engage les États à respecter, à protéger et à mettre en œuvre ce droit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) recommande notamment l'adoption d'une loi-cadre comme approche structurante pour concrétiser ce droit à l'échelle nationale ou infranationale ;

ATTENDU que le Regroupement des cuisines collectives du Québec a mené, à l'automne 2025, une vaste consultation réunissant 140 organisations issues de tous les maillons du système alimentaire et que les échanges ont permis de dégager des éléments d'une vision partagée, ainsi que des convergences et des pistes d'action pouvant orienter l'élaboration d'une loi-cadre sur le droit à l'alimentation au Québec ;

ATTENDU que du 14 au 16 avril dernier à Sherbrooke, s'est déroulé le premier Sommet national sur le droit à l'alimentation au Québec ;

ATTENDU que pendant 3 jours, près de 400 personnes réunies provenant de divers secteurs ont constaté les réalités de terrain, identifier à la fois les défis et les lueurs d'espoir, et amorcer une réflexion commune sur l'avenir ;

ATTENDU que le constat est à l'effet que le droit à l'alimentation n'est pas qu'une simple idée, mais une solution concrète pour structurer les efforts et la nécessité de l'adoption d'une loi-cadre sur le droit à l'alimentation ;

ATTENDU que cette loi-cadre permettrait :

- d'ancrer le droit à l'alimentation dans le cadre législatif québécois et de le rapprocher des principes du droit international ;
- d'assurer la cohérence et le décloisonnement des politiques publiques en matière d'alimentation ;
- de créer des mécanismes de participation démocratique, inclusive et territoriale ;
- de structurer un plan d'action global, concerté et évolutif, avec des mécanismes de reddition de comptes ;

ATTENDU qu'au-delà de ces fonctions structurantes, une loi-cadre servirait de levier pour transformer les convergences identifiées en orientations validées et priorisées, et pour instituer un espace permanent de concertation entre la société civile, les acteurs et actrices du système alimentaire et les instances gouvernementales ;

ATTENDU que le droit à l'alimentation ne constitue pas un programme sectoriel parmi d'autres : il représente un fondement pour construire une société plus juste, résiliente et démocratique, capable d'assurer à toutes et tous un accès digne, adéquat et durable à l'alimentation ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité administratif (CA) de la MRC, lors de sa rencontre du 9 juin 2026 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'appuyer le Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ) dans ses démarches pour que l'adoption d'une loi-cadre sur le droit à l'alimentation soit mise au centre de l'agenda politique ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ de transmettre une copie de la présente résolution au ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation (MAPAQ), à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à la députation régionale pour appui ainsi qu’au requérant.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Guylaine Blouin	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

5.2 ÉQUIPE DE LA MRC

5.2.1 INFOLETTRE (DOSSIERS EN COURS)

L’agente de communication marketing décrit brièvement les principaux dossiers en cours pour l’équipe de la MRC.

5.3 ADMINISTRATION

5.3.1 84^E CONGRÈS DE LA FQM — 24 AU 26 SEPTEMBRE

5.3.1.1 INSCRIPTION PRÉFET ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU que le 84^e congrès de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 24 au 26 septembre 2026 à Québec ;

ATTENDU que les coûts d’inscription sont de 1 020 \$ avant toutes taxes par personne, en raison du tarif préférentiel pour l’inscription hâtive effectuée avant le 3 juillet ;

CM2026-06-211



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Benoît Roy
APPUYÉE par la conseillère régionale Julie Grenier

IL EST RÉSOLU

- ▶ de procéder à l’inscription du préfet et du directeur général de la MRC au congrès de la FQM ;
- ▶ d’affecter et d’engager le crédit net de 1 070,87 \$ relatif aux frais d’inscription du Préfet dans la Partie I, département « Général », au sein de la catégorie de fonctions « Administration-conseil, *Déplacement — préfet* », poste budgétaire 02 11001 301 ;
- ▶ d’affecter et d’engager le crédit net de 1 070,87 \$ relatifs aux frais d’inscription du directeur général dans la Partie I, département « Général », au sein de la catégorie de fonctions « *Administration — gestion financière et administrative, Déplacements* », poste budgétaire 02 13001 310 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement desdites dépenses, ainsi que les inscriptions requises.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Guyline Blouin	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Fillion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-06-212

5.3.1.2 FRAIS HÉBERGEMENT

ATTENDU que le 84^e congrès de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 24 au 26 septembre 2026 à Québec ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gaétan Lafond
APPUYÉE par la conseillère régionale Anick-Nadia Gauthier Arbour

IL EST RÉSOLU



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d’affecter et d’engager le crédit net de 752,76 \$ relatifs aux frais d’hébergement du préfet dans la Partie I, département « Général », au sein de la catégorie de fonctions « Administration-conseil, *Déplacement — préfet* », poste budgétaire 02 11001 301 ;
- ▶ d’affecter et d’engager le crédit net de 501,84 \$ relatifs aux frais d’hébergement du directeur général, dans la Partie I, département « Général », au sein de la catégorie de fonctions « Administration-conseil, déplacement congrès », poste budgétaire 02 11616 310 ;
- ▶ d’affecter et d’engager le crédit net de 2 170,09 \$ relatifs aux frais de la suite à la disposition des élus, dans la Partie I, département « Général », au sein de la catégorie de fonctions « Administration-conseil, déplacement congrès », poste budgétaire 02 11616 310 ;
- ▶ de requérir de la trésorerie le paiement des dépenses selon les pièces justificatives, ainsi que les réservations requises.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Guylaine Blouin	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

6.0 TRÉSORERIE

6.1 PAIEMENT DES COMPTES



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.1.1 COMPTES PAYÉS

Le greffier-trésorier et directeur général dépose la liste des comptes d'un montant total de 921 792,60 \$ payés au 17 juin 2026, conformément à la réglementation en vigueur à la MRC de Coaticook.

CM2026-06-213

6.1.2 COMPTES À PAYER

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte la liste suggérée des paiements des comptes d'un montant total de 79 082,76 \$ et en fait sien comme ici au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par la conseillère régionale Kim Filion

IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 79 082,76 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des catégories de fonctions, catégorie par catégorie.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Guylaine Blouin	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-06-214

6.1.3 HONORAIRES PROFESSIONNELS — CONSEILLERS JURIDIQUES

ATTENDU que la MRC, aux termes de la résolution CM2025-03-078, a confié un mandat de services professionnels et d'accompagnement juridique à Cain Lamarre S.E.N.C.R.L./Avocats afin qu'ils conseillent et appuient la MRC en lien avec le dossier de la fin des activités de TACTIC et des obligations contractuelles de la MRC à cet égard ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gaétan Lafond
APPUYÉE par la conseillère régionale Kim Filion

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’accepter les honoraires professionnels, tels que présentés, pour un montant de 121,25 \$ avant toutes taxes ;
- ▶ d’affecter et d’engager le crédit net d’un montant de 127,30 \$ dans la Partie I, le département « Général », *catégorie de fonctions* « Admin-Autres, Services professionnels/juridiques », poste budgétaire 02 19 001 412 ;
- ▶ de confier le mandat à la trésorerie de procéder au paiement de la dépense et aux écritures comptables requises s’il y a lieu, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Guylaine Blouin	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

6.2 RAPPORT SUR LA DÉCLARATION D’AUTORISATION DES DÉPENSES

6.2.1 RAPPORT AU 31 MAI 2026

Le greffier trésorier et directeur général dépose le rapport de la direction générale sur la délégation d’autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la MRC de Coaticook pour l’exercice financier 2026, pour le mois de mai 2026, comme si au long reproduit.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

6.3 SUIVIS FINANCIERS ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Rien à signaler.

7.0 AMÉNAGEMENT — ENVIRONNEMENT — OCCUPATION DU TERRITOIRE

7.1 COMPTE-RENDU DU COMITÉ RÉGIONAL CONJOINT AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT (CAE) DU 3 JUIN 2026

Le greffier-trésorier dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional conjoint Aménagement et Environnement (CAE) de la MRC du 3 juin 2026.

7.2 TRANSPORT

7.2.1 ENTENTE TRIPARTITE DE DÉLÉGATION DU TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ À ACTI-BUS AVEC LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

Point reporté à une séance ultérieure.

7.2.2 TRANSPORT À LA DEMANDE

CM2026-06-215

7.2.2.1 DEMANDE DE RÉDUCTION DU TARIF EN PÉRIODE ESTIVALE

ATTENDU la demande adressée par Acti-Bus de la région de Coaticook afin de diminuer la baisse d'achalandage traditionnellement observée en période estivale pour l'utilisation du transport collectif ;

ATTENDU qu'il est proposé de mettre en place une promotion estivale consistant à offrir la carte de 12 passages au coût promotionnel de 35 \$ au lieu de 42 \$;

ATTENDU que la promotion serait en vigueur durant la période de mai à septembre ;

ATTENDU que la mesure représente également une opportunité de promotion et de sensibilisation au transport collectif comme alternative accessible, flexible et économique pour les citoyens de la région, et ce, tout au long de l'année ;

ATTENDU que l'initiative permettrait, notamment :

- d'encourager l'utilisation du transport collectif durant la période estivale ;
- d'augmenter la visibilité du service sur le territoire ;
- d'inciter les citoyens à découvrir le transport à la demande, s'ils ne l'utilisent pas déjà ;
- de fidéliser une nouvelle clientèle ;
- de soutenir l'accessibilité aux déplacements pour l'ensemble de la population ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint Aménagement et Environnement (CAE) lors de sa rencontre du 3 juin 2026 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Anthony Laroche
APPUYÉE par de la conseillère régionale Anick-Nadia Gauthier Arbour

IL EST RÉSOLU d'appuyer et accepter la demande adressée par Acti-Bus de la région de Coaticook et de mettre en place une promotion estivale consistant à offrir la carte de 12 passages de transport collectif au coût promotionnel de 35 \$, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Guylaine Blouin	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Fillion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-06-216

7.2.2.2 ÉTUDE POUR L’OPTIMISATION DU TRANSPORT COLLECTIF

ATTENDU qu’aux termes du règlement n° 2-312 (2015) — « Règlement concernant l’acquisition de compétences par la MRC de Coaticook sur l’ensemble de son territoire en matière de transport en commun relativement au transport collectif et au transport adapté » adopté le 17 juin 2015, la MRC a acquis la compétence au niveau du transport collectif et du transport adapté sur l’ensemble de son territoire ;

ATTENDU que depuis de nombreuses années, la MRC de Coaticook mandate l’OBNL Acti-Bus de la région de Coaticook Inc. afin d’assurer la gestion et l’exploitation du service de transport collectif et adapté qu’elle organise sur son territoire ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la MRC de Coaticook (par l'entremise d'Acti-BUS) offre actuellement un service de transport à la demande (TAD) limité à la Ville de Coaticook ;

ATTENDU que l'imposition d'une taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) générerait un revenu supplémentaire dédié à l'élargissement de ce service à l'ensemble du territoire municipal ;

ATTENDU qu'afin d'assurer la pertinence, la viabilité et l'efficacité de cette expansion, la MRC de Coaticook, aux termes de la résolution CM2026-05-180 a amorcé le processus de procédure sur invitation écrite, en conformité des règles d'adjudication applicable afin de retenir les services professionnels d'une firme spécialisée en planification des services de transport pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de planification permettant le déploiement d'un service de transport à la demande cohérent, efficient et durable sur l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook ainsi que la bonification du transport collectif et interurbain ;

ATTENDU qu'aux termes du processus, la MRC a reçu une seule offre, soit celle du Groupe Civilia Inc. (NEQ : 1174208349) et que celle-ci est conforme ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint Aménagement et Environnement (CAE) lors de sa rencontre du 3 juin 2026 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Gaétan Lafond

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter l'offre déposée par le Groupe Civilia Inc. au coût de 36 595 \$ avant toutes taxes et de leur confier le mandat pour la réalisation d'une étude de faisabilité et de planification permettant le déploiement d'un service de transport à la demande cohérent, efficient et durable sur l'ensemble du territoire de la MRC de Coaticook ainsi que la bonification du transport collectif et interurbain, de même que l'option pour la mise à jour des données de déplacement et l'évolution 2023-2025 au coût additionnel de 7 500 \$ avant toutes taxes ;
- ▶ d'autoriser le greffier-trésorier et directeur général ou l'agente de développement régional et stratégique à signer l'offre, tel que présentée et soumise, au nom de la MRC de Coaticook afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net d'un montant de 44 797,99 \$ dans la Partie I, à parts égales entre le département « *Général* », la catégorie de fonctions « *Amén. urb. et dév. — Amén. urb. et zonage, Plan climat* », poste budgétaire 02 61000 411 et le département « *Transport collectif* », la catégorie de fonctions « *Transport — Transport collectif, taxe immatriculation, projets* », poste budgétaire 02 37000 724 ;
- ▶ de confier le mandat à la trésorerie de procéder au paiement de la dépense, sur réception des livrables des étapes définies à l'offre de services et aux écritures comptables requises s'il y a lieu, afin de donner plein effet à la présente résolution.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Guylaine Blouin	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

7.3 MATIÈRES RÉSIDUELLES

CM2026-06-217

7.3.1 RAPPORT ANNUEL DE GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE — 2025

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook prend en compte le rapport de gestion des matières résiduelles pour l’année 2025 et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU que le Comité régional conjoint Aménagement et Environnement (CAE) a également pris connaissance dudit rapport lors de sa rencontre du 3 juin 2026 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Julie Grenier
APPUYÉE par le conseiller régional Anthony Laroche

IL EST RÉSOLU d’adopter le rapport annuel de gestion des matières résiduelles pour l’année 2025, tel que présenté et de le transmettre aux municipalités locales pour information.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Guylaine Blouin	19	46,31		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-06-218

**7.3.2 RAPPORT ANNUEL DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU
PGMR — 2025**

ATTENDU que dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l’élimination de matières résiduelles, les organisations municipales doivent transmettre annuellement au gouvernement du Québec un rapport de suivi faisant état des mesures contenues dans leur PGMR en vigueur ;

ATTENDU que le contenu minimal du rapport est fixé par le ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et qu’il présente l’état d’avancement des actions au 31 décembre 2025 du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2022-2028 de la MRC visant à répondre aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU que le conseil de la MRC prend en compte le rapport préparé à cet effet par la coordonnatrice matières résiduelles de la MRC de Coaticook et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Comité régional conjoint Aménagement et Environnement (CAE) a également pris connaissance dudit rapport lors de sa rencontre du 3 juin 2026 ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE de la conseillère régionale Guylaine Blouin

IL EST RÉSOLU de procéder à l’adoption du rapport d’état d’avancement du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2022-2028 de la MRC de Coaticook au 31 décembre 2025, tel que présenté, de le publier sur le site web de la MRC et de le transmettre à Recyc-Québec ainsi qu’au ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Guylaine Blouin	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

7.4 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7.4.1 VOLET SIGNATURE — SUIVIS DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

ATTENDU que dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), volet 3 — Projets « *Signature Innovation* » des MRC, la MRC de Coaticook a conclu, en août 2022, une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) afin de mettre en œuvre un projet structurant et distinctif pour son territoire ;

ATTENDU que le projet retenu par la MRC, intitulé « **Une MRC et des producteurs résilients !** », vise à consolider la réputation agricole et forestière de la MRC de Coaticook et à positionner le territoire comme chef de file en matière de résilience bioalimentaire et environnementale ;

ATTENDU que la MRC, par cette démarche, cherche à soutenir les acteurs du milieu agricole, forestier et bioalimentaire dans l’adaptation aux changements climatiques, la protection des écosystèmes, l’amélioration des pratiques durables et le développement d’initiatives structurantes pour le territoire ;

ATTENDU que l’enveloppe totale du projet *Signature Innovation* est de 1 305 666 \$, provenant d’une contribution du ministère des Affaires municipales de 1 088 055 \$ ainsi qu’une contribution de la MRC de 217 611 \$;

ATTENDU que la MRC doit produire un rapport présentant une synthèse des projets financés ainsi que l’état d’avancement de ceux-ci ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que les sommes doivent être engagées au plus tard au 26 août 2026 et dépensées avant le 27 août 2027 ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint Aménagement et Environnement (CAE) lors de sa rencontre du 3 juin 2026 comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte le rapport proposé ainsi que la mise à jour des projets financés et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que l’analyse des données consolidées démontre que le projet *Signature Innovation* de la MRC progresse de manière soutenue et que son effet de levier financier pour la réalisation de projets est majeur pour la région ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par la conseillère régionale Kim Filion
IL EST RÉSOLU

- ▶ d’accepter le rapport-synthèse des projets financés, selon les axes, ainsi que l’état d’avancement de ceux-ci, tel que présenté et confirmant l’engagement des sommes par projet ainsi :

Axe 1 — Services écologiques <i>permettant de soutenir des approches novatrices liées à l’écofiscalité et à la captation de carbone en milieu forestier privé</i>		
Projet	Bénéficiaire	Montant investi du FRR
PIVOT	MRC de Coaticook	47 770,00 \$
Mise en œuvre de notre programme d’écofiscalité	SNAP Québec	56 732,10 \$
2 — Biodiversité et eau <i>reflétant l’importance accordée aux enjeux de gestion de l’eau, de restauration des milieux naturels, de connectivité écologique et d’adaptation aux changements climatiques</i>		
Projet	Bénéficiaire	Montant investi du FRR
Hydrologie urbaine	Ville de Coaticook	22 874,00 \$
Vitrine de démonstration de bandes riveraines en milieu agricole	Centre d’innovation agricole	10 000,00 \$
Projet collectif de gestion de l’eau par bassin versant	COGESAF	9 533,34 \$
Laboratoire Rivière vivante	Alliance bioalimentaire et forestière de la région de Coaticook	165 044,00 \$
Déploiement de l’offre de drone semoir	Centre d’innovation agricole	72 570,42 \$
Augmentation de la canopée sur les terrains municipaux	Conseil régional de l’environnement de l’Estrie (CREE)	37 710,48 \$
Achat de terrain pour la conservation des milieux naturels	Nature Cantons-de-l’Est et Alliance bioalimentaire et forestière de la région de Coaticook	200 000,00 \$
Augmentation de la connectivité écologique en milieu agricole : lancement	UPA de l’Estrie	25 000,00 \$



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

de la communauté ALUS-Estrie		
Mise en œuvre du plan d'action Aléa'illeurs	Municipalités de Compton et Coaticook	45 265,13 \$
Soutenir l'achat et l'implantation d'un dragline collectif	Coopérative d'utilisation de machinerie agricole (CUMA) de l'Estrie	10 000,00 \$
3 — Souveraineté alimentaire répondant à des besoins criants sur le territoire de développer un écosystème alimentaire territorial rejoignant plusieurs partenaires régionaux		
Projet	Bénéficiaire	Montant investi du FRR
Soutenir le développement d'un système alimentaire territorial (SAT)	MRC de Coaticook	270 000,00 \$
Sous-total		972 499,47 \$
Gestion administrative et mise en œuvre	MRC de Coaticook	333 166,53 \$
TOTAL		1 305 666,00 \$

- ▶ de transmettre une copie de celui-ci au ministère des Affaires municipales afin de satisfaire aux obligations de la MRC envers le ministère dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR), volet 3 — Projets « Signature Innovation » ;
- ▶ d'autoriser le greffier-trésorier et directeur général à signer au nom de la MRC de Coaticook tout autre document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Guylaine Blouin	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.4.2 PLAN CLIMAT — PRIORISATION DES ACTIONS SUITE AU JURY ET PROPOSITION DE CIBLES DES GES

Aux termes de la résolution CM2024-02-058, la MRC a signé une convention d'aide financière avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour l'élaboration de son Plan climat, qui devra être déposé avant le 31 mars 2027. La MRC doit se doter de cibles de réduction de gaz à effet de serre (GES), basé sur ses inventaires municipaux (corporatifs) et collectifs ainsi qu'un plan d'action qui inclut les volets d'atténuation, d'adaptation et de soutien à la transition climatique. Dans ce cadre, un jury participatif a été mis en place afin d'établir des critères de priorisation pour les actions à mettre en place et prioriser les actions du plan d'actions qui touchera autant l'atténuation, l'adaptation que le soutien à la transition climatique. Information est donnée à l'effet que le Comité régional conjoint Aménagement et Environnement (CAE) suite à sa rencontre du 3 juin 2026 a choisi la cible optimiste de réduction de GES de 20 % pour le volet municipal et de 30 % pour le volet collectif.

CM2026-06-220

7.4.3 OASIS — MANDAT PLAN & DEVIS POUR 5 MUNICIPALITÉS

ATTENDU que les municipalités de la MRC de Coaticook ont connu, au cours des dernières années, des épisodes de pluies intenses, de verglas, occasionnant certains dommages aux infrastructures résidentielles et municipales (ponceaux obstrués, dommages aux infrastructures routières, résidences et commerces inondés, dommages aux productions agricoles), augmentant la vulnérabilité de la population face à ces aléas climatiques ;

ATTENDU que le volet 2 du programme OASIS, du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, vise à faciliter la mise en place d'infrastructures vertes permettant de prévenir et de réduire les risques liés à l'augmentation des vagues de chaleur et des précipitations intenses dans les collectivités québécoises ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook a déposé une demande de soutien financier audit volet 2 du programme OASIS, aux termes de la résolution CM2025-11-302 pour des projets dans les municipalités de Barnston-Ouest, Coaticook, Compton, Martinville, Sainte-Edwidge-de-Clifton et Waterville et est admissible à une aide financière de 2 461 902 \$ du ministère à cet effet ;

ATTENDU que les municipalités devront contribuer financièrement à la hauteur de 20 % de leurs projets respectifs pour la mise en œuvre d'aménagements d'infrastructures vertes ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook assure un rôle de coordination régionale afin d'assurer le suivi collectif et la cohérence régionale du projet ;

ATTENDU que divers appels d'offres sont requis pour des services professionnels en architecture du paysage et d'entrepreneurs pour l'implantation des infrastructures vertes ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook agit à titre de mandataire en respectant les règles de gestion contractuelle applicable ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU l'analyse des besoins et des coûts associés à des services professionnels en architecture du paysage pour les projets des municipalités (sauf Waterville) ;

ATTENDU qu'il s'agit d'une dépense pour un contrat qui peut être adjugé suivant la procédure sur invitation écrite auprès d'au moins 2 soumissionnaires (inférieure au seuil fixé par le gouvernement à 139 000 \$) en vertu de la réglementation en vigueur ;

ATTENDU la recommandation de la greffière de procéder par attribution d'un contrat suivant un système d'évaluation globale des critères (une seule étape incluant le prix) ;

ATTENDU que le conseil de la MRC de Coaticook a adopté un règlement de gestion contractuelle conformément à la réglementation en vigueur dont la Loi sur les contrats des organismes municipaux ou LCOM (LQ, chapitre C-65.01) ;

ATTENDU que cette réglementation a pour but d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi des contrats ;

ATTENDU qu'un responsable en octroi de contrat doit être nommé, pour chaque appel d'offres, afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques concernant toute procédure d'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte les critères et la grille de pondération proposés et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint Aménagement et Environnement (CAE) lors de sa rencontre du 3 juin 2026 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Gaétan Lafond

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'amorcer le processus d'appel d'offres par procédure sur invitation écrite auprès d'au moins 2 soumissionnaires selon les règles d'adjudication en vigueur prescrites pour des services professionnels en architecture du paysage pour l'implantation des infrastructures vertes devant être implantées dans le cadre de Oasis 2 ;
- ▶ de confier le mandat à la greffière de confectionner le devis pour l'octroi d'un mandat de services professionnels avec les critères suivants pour la qualification et pondération, soient :
 - Compréhension du mandat et de la problématique (15 %) ;
 - Méthodologie, échéancier et capacité de mise en œuvre (15 %) ;
 - Expérience et expertise de la firme pour des travaux semblables (20 %) ;
 - Expérience et expertise du chargé de projet et son équipe (25 %) ;
 - Prix (25 %) ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- de nommer la greffière et DGA responsable de l’octroi de contrat, pour cet appel d’offres, afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques concernant toute procédure d’appel d’offres aux soumissionnaires potentiels, de former un comité de sélection en respect du règlement n° 4-018 (2017) et d’y agir à titre de secrétaire.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Guylaine Blouin	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Fillion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

7.4.4 SYSTÈME ALIMENTAIRE TERRITORIALE (SAT) ET PLAN D’ACTIONS FINANCÉ PAR LE VOLET SIGNATURE

CM2026-06-221

7.4.4.1 PORTRAIT-DIAGNOSTIC — ADOPTION

ATTENDU que bien que la MRC de Coaticook soit reconnue pour la vitalité de ses productions agricoles et de son secteur agroalimentaire, paradoxalement une part de sa population est confrontée à des enjeux d’insécurité alimentaire ;

ATTENDU qu’une étude récente réalisée en Estrie sur l’offre de services en aide alimentaire des organismes communautaires démontre que les populations présentant des indices de défavorisation matérielle plus élevés sont davantage à risque d’insécurité alimentaire ;

ATTENDU que selon cette étude, plus de la moitié des municipalités de la MRC présentent des niveaux de défavorisation, ou se situent à la limite de tels seuils ;

ATTENDU que le lien entre la capacité de production locale et l’accès à ces aliments pour certaines populations vulnérables se trouve ainsi fragilisé par le système économique en place ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que le Québec est, à l'instar d'autres régions du monde, confronté à d'importants bouleversements socioécologiques et socioéconomiques, au premier rang desquels figurent les changements climatiques ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook doit procéder à la mise à jour de son Schéma d'aménagement et de développement durable (SADD), en veillant à l'intégration et à la cohérence de l'ensemble des planifications sectorielles existantes sur son territoire, dont son PDZA, son Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) et son Plan climat en cours de réalisation, tout en assurant l'arrimage de ses orientations avec les Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), qui visent à structurer le développement du territoire québécois de manière durable, cohérente et adaptée aux réalités régionales ;

ATTENDU que les pressions et les défis auxquels font face les territoires municipaux du Québec entraînent une multiplication des planifications locales, rendant parfois difficile l'atteinte d'une cohérence globale, ainsi que la création de liens clairs entre celles-ci ou un dédoublement de certaines actions mises en place ;

ATTENDU la proposition de mettre en place une gouvernance plus structurante pour le milieu, permettant de créer des ponts entre les différentes planifications du territoire pour ainsi reconstituer une vision d'ensemble de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, dans une réflexion plus large d'autonomie alimentaire régionale, d'assurer la complémentarité des actions mises en place sur le territoire de la MRC au sein d'un système alimentaire territorial (SAT), afin de fédérer les différentes initiatives du milieu ayant un impact sur ce système ;

ATTENDU que la mise en place d'une gouvernance locale au sein d'un SAT ne vise pas à créer une nouvelle structure, mais plutôt à offrir un lieu d'échange et une nouvelle façon d'interagir entre les acteurs, tout en établissant une collaboration structurante, harmonieuse et efficace pour les enjeux alimentaires locaux ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte le portrait-diagnostic de la souveraineté alimentaire dans la MRC de Coaticook et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint Aménagement et Environnement (CAE) lors de sa rencontre du 3 juin 2026 comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend également en compte la recommandation du Comité régional consultatif agricole (CCA) lors de sa rencontre du 17 juin 2026 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par le conseiller régional Anthony Laroche

IL EST RÉSOLU d'adopter le portrait-diagnostic de la souveraineté alimentaire dans la MRC de Coaticook, tel que présenté.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Guylaine Blouin	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-06-222

7.4.4.2 POLITIQUE D’INVESTISSEMENT

ATTENDU que bien que la MRC de Coaticook soit reconnue pour la vitalité de ses productions agricoles et de son secteur agroalimentaire, paradoxalement une part de sa population est confrontée à des enjeux d’insécurité alimentaire ;

ATTENDU qu’aux termes de la résolution CM2025-09-230, le Conseil de la MRC a accordé un mandat au Groupe Pleine Terre pour un accompagnement à la mise en place d’un système alimentaire territorial de la MRC ;

ATTENDU qu’il appert que plus de la moitié des municipalités de la MRC présentent des niveaux de défavorisation, ou se situent à la limite de tels seuils ;

ATTENDU que le lien entre la capacité de production locale et l’accès à ces aliments pour certaines populations vulnérables se trouve ainsi fragilisé par le système économique en place ;

ATTENDU la proposition de mettre en place une gouvernance plus structurante pour le milieu, permettant de créer des ponts entre les différentes planifications du territoire pour ainsi reconstituer une vision d’ensemble de la chaîne d’approvisionnement alimentaire, dans une réflexion plus large d’autonomie alimentaire régionale, d’assurer la complémentarité des actions mises en place sur le territoire de la MRC au sein d’un système alimentaire territorial (SAT), afin de fédérer les différentes initiatives du milieu ayant un impact sur ce système ;

ATTENDU que la mise en place d’une gouvernance locale au sein d’un SAT ne vise pas à créer une nouvelle structure, mais plutôt à offrir un lieu d’échange et une nouvelle façon d’interagir entre les acteurs, tout en établissant une collaboration structurante, harmonieuse et efficace pour les enjeux alimentaires locaux ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu'il y a lieu de soutenir des initiatives concrètes contribuant à la mise en œuvre d'un SAT afin de consolider la souveraineté alimentaire territoriale et qui :

- favoriseront l'accès physique et économique à des aliments sains, locaux et de proximité ;
- appuieront les projets collectifs qui favorisent les liens entre la production, la transformation, la distribution, la consommation et la valorisation ;
- réduiront le gaspillage alimentaire et favoriseront la valorisation des surplus ;
- renforceront les connaissances, les compétences et les milieux de vie nourriciers ;
- maximiseront l'effet levier des sommes investies par la MRC en ayant recours à d'autres sources de financement complémentaires ;

ATTENDU que les projets soutenus financièrement devront s'inscrire dans les priorités d'interventions prédéterminées ;

ATTENDU qu'il sera opportun de se doter d'une politique d'investissement pour encadrer les demandes adressées à ce nouveau fonds ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte le projet de Politique d'investissement du Fonds Système alimentaire territorial (SAT) de la MRC de Coaticook et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que 2 modes de financement sont proposés, soit le volet « *Express* » et le volet « *Envergure* » ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint Aménagement et Environnement (CAE) lors de sa rencontre du 3 juin 2026 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Guylaine Blouin
APPUYÉE par le conseiller régional Anthony Laroche

IL EST RÉSOLU

- ▶ de procéder à la création du Fonds Système alimentaire territorial (SAT) de la MRC de Coaticook et de doter ce dernier d'une enveloppe de 219 290,28 \$;
- ▶ de réserver ledit montant à cet effet au sein de la Partie I, département « Général », catégorie de fonctions « Amén. urb. et dév. — Amén. urb. et zonage, Signature Innovation », poste budgétaire 02 61001 412 selon les crédits disponibles ;
- ▶ d'adopter la Politique d'investissement du Fonds Système alimentaire territorial (SAT) de la MRC de Coaticook, telle que présentée, avec les deux modes de financement, et ce, afin d'encadrer les demandes de soutien financier, étant convenu que les sommes devront être engagées et dépensées avant le 30 juin 2027.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Guylaine Blouin	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

7.4.4.3 FINANCEMENT DE PROJETS

CM2026-06-223

7.4.4.3.1 MARTINVILLE : PHASE 2 DE L’OFFRE ALIMENTAIRE LIBRE-SERVICE

ATTENDU la création récente mise en place d’un Système alimentaire territorial (SAT) de la MRC de Coaticook et l’adoption de la Politique d’investissement du Fonds Système alimentaire territorial (SAT) de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que la Municipalité de Martinville a terminé la phase 1 (étude de marché) de son projet d’offre alimentaire libre-service confirmant le potentiel de l’initiative grâce à une forte mobilisation locale ;

ATTENDU que la Municipalité souhaite maintenant procéder à la phase 2 du projet consistant à accompagner le comité de démarrage dans la co-conception d’un modèle de service adapté au milieu ;

ATTENDU que la Municipalité a donc présenté ce projet dans le volet Express et ce, afin d’obtenir un soutien financier du SAT dans le but de soutenir un projet concret contribuant à l’accès de proximité aux aliments, au maillage local et à la souveraineté alimentaire territoriale ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint Aménagement et Environnement (CAE) lors de sa rencontre du 3 juin 2026 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par la conseillère régionale Kim Filion



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’accepter la phase 2 du projet de Martinville pour une offre alimentaire libre-service, visant à accompagner le comité de démarrage dans la co-conception d’un modèle de service adapté au milieu, tel que présenté et de leur accorder une aide financière de 5 000 \$ du Fonds Système alimentaire territorial (SAT) de la MRC de Coaticook, volet Express ;
- ▶ de requérir de la direction générale la préparation d’un protocole à convenir entre la MRC et la Municipalité à cet effet en indiquant la date de début du projet (17/06/2026) et la date de fin prévue (30/06/2027) ;
- ▶ d’autoriser le préfet et le greffier-trésorier à signer ledit protocole au nom de la MRC ;
- ▶ d’affecter et engager le crédit net d’un montant de 5 000 \$ à cet effet au sein de la Partie I, département « Général », catégorie de fonctions « Amén. urb. et dév. — Amén. urb. et zonage, Signature Innovation », poste budgétaire 02 61001 412, selon les crédits disponibles ;
- ▶ d’autoriser la trésorerie à verser le montant de l’aide financière en respect des engagements et selon les modalités établies dans le protocole.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Guylaine Blouin	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-06-224

7.4.4.3.2 EAST HEREFORD: MARCHÉ PUBLIC

ATTENDU la création récente mise en place d’un Système alimentaire territorial (SAT) de la MRC de Coaticook et l’adoption de la Politique d’investissement du Fonds Système alimentaire territorial (SAT) de la MRC de Coaticook ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la Municipalité d’East Hereford propose d’aménager un espace multifonctionnel permanent destiné à accueillir un marché public et diverses activités de transformation alimentaire au cœur du village ;

ATTENDU que le projet vise l’amélioration de l’accès à des aliments frais et locaux, dans un contexte rural où les lieux de rencontre et les infrastructures de ce type sont limités ;

ATTENDU que la Municipalité a donc présenté ce projet dans le volet Express et ce, afin d’obtenir un soutien financier du SAT dans le but de soutenir un projet concret contribuant à soutenir une infrastructure locale favorisant à la fois l’animation communautaire, l’achat local et la souveraineté alimentaire territoriale ;

ATTENDU qu’une demande de soutien financier est également adressée au Fonds Proximité du ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec et que la Municipalité s’engage à retourner les sommes reçues du SAT si leur projet est accepté par le MAPAQ ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint Aménagement et Environnement (CAE) lors de sa rencontre du 3 juin 2026 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Pamela B. Steen
APPUYÉE par le conseiller régional Gaétan Lafond

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’accepter le projet de la Municipalité d’East Hereford visant l’aménagement d’un espace multifonctionnel permanent destiné à accueillir un marché public et diverses activités de transformation alimentaire au cœur du village, tel que présenté et de leur accorder une aide financière de 5 000 \$ du Fonds Système alimentaire territorial (SAT) de la MRC de Coaticook, volet Express ;
- ▶ de requérir de la direction générale la préparation d’un protocole à convenir entre la MRC et la Municipalité à cet effet en indiquant la date de début du projet (17/06/2026) et la date de fin prévue (30/06/2027) ;
- ▶ d’autoriser le préfet et le greffier-trésorier à signer ledit protocole au nom de la MRC ;
- ▶ d’affecter et engager le crédit net d’un montant de 5 000 \$ à cet effet au sein de la Partie I, département « Général », catégorie de fonctions « Amén. urb. et dév. — Amén. urb. et zonage, Signature Innovation », poste budgétaire 02 61001 412, selon les crédits disponibles ;
- ▶ d’autoriser la trésorerie à verser le montant de l’aide financière en respect des engagements et selon les modalités établies dans le protocole.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Guylaine Blouin	19	46,31		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-06-225

7.4.4.3.3 CAMP KIONATA : DU CAMP AU CHAMP

ATTENDU la création récente mise en place d’un Système alimentaire territorial (SAT) de la MRC de Coaticook et l’adoption de la Politique d’investissement du Fonds Système alimentaire territorial (SAT) de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le Camp Kionata souhaite bonifier sa programmation 2026 avec un nouveau camp spécialisé intitulé « Du camp au champ ! », destiné aux jeunes de 7 à 12 ans, permettant de découvrir concrètement la réalité agricole locale à travers des visites et des ateliers immersifs ;

ATTENDU que Kionata a donc présenté ce projet dans le volet Express et ce, afin d’obtenir un soutien financier du SAT dans le but de soutenir une initiative visant à contribuer au rapprochement des jeunes du système alimentaire territorial, valoriser les producteurs locaux et développer une culture alimentaire locale dès le plus jeune âge ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint Aménagement et Environnement (CAE) lors de sa rencontre du 3 juin 2026 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’accepter le projet du Camp Kionata visant l’ajout à sa programmation estivale d’un nouveau camp spécialisé intitulé « Du camp au champ ! », destiné aux jeunes de 7 à 12 ans, permettant de découvrir concrètement la réalité agricole locale à travers des visites et des ateliers immersifs, tel que présenté et de leur accorder une aide financière de 1 594 \$ du Fonds Système alimentaire territorial (SAT) de la MRC de Coaticook, volet Express ;
- ▶ de requérir de la direction générale la préparation d’un protocole à convenir entre la MRC et la Municipalité à cet effet en indiquant la date de début du projet (17/06/2026) et la date de fin prévue (30/06/2027) ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- ▶ d'autoriser le préfet et le greffier-trésorier à signer ledit protocole au nom de la MRC ;
- ▶ d'affecter et engager le crédit net d'un montant de 1 594 \$ à cet effet au sein de la Partie I, département « Général », catégorie de fonctions « Amén. urb. et dév. — Amén. urb. et zonage, Signature Innovation », poste budgétaire 02 61001 412, selon les crédits disponibles ;
- ▶ d'autoriser la trésorerie à verser le montant de l'aide financière en respect des engagements et selon les modalités établies dans le protocole.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Guylaine Blouin	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

7.5 MILIEUX NATURELS

CM2026-06-226

7.5.1 PRMHH — PROJETS

ATTENDU que le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de Coaticook a été adopté aux termes de la résolution CM2024-02-061 ;

ATTENDU que celui-ci fut transmis au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a approuvé le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), tel qu'adopté par ce Conseil aux termes de la résolution CM2024-02-61 et puisqu'il satisfait aux exigences de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (RLRQ, chapitre C-6.2), celui-ci est en vigueur depuis le 19 mars 2024 ;

ATTENDU que la mise en œuvre du PRMHH comprend un plan d'action et des mesures de suivi pour assurer la conservation des milieux humides ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU que la MRC est éligible à une subvention d’un montant maximal de 289 550 \$ dans le cadre de la mesure 2.1 « Soutenir la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques » du Plan national de l’eau une richesse collective à préserver de la Stratégie québécoise de l’eau 2018-2030, adopté le 12 juin 2024 ;

ATTENDU la proposition d’utiliser le financement du PRMHH pour soutenir des projets qui sortent du cadre des projets classiques de mise en œuvre du PRMHH avec des initiatives novatrices et créatives, particulièrement dans le département du Développement des communautés où les projets travaillés permettent d’atteindre nos objectifs, particulièrement en lien avec la sensibilisation ;

ATTENDU la présentation de 3 projets locaux et d’un projet régional d’envergure ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional conjoint Aménagement et Environnement (CAE) lors de sa rencontre du 3 juin 2026 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Anthony Laroche
APPUYÉE par la conseillère régionale Guylaine Blouin

IL EST RÉSOLU d’accepter

- ▶ de sursoir, du moins pour l’instant à la décision sur le projet régional d’acquisition de connaissance sur des éléments de biodiversité, porté par Nature Cantons-de-l’Est ;
- ▶ d’accepter les projets locaux suivants, tel que présentés et de leur accorder une aide financière dans le cadre de la mise en œuvre du PRMHH, soient :

Projet (promoteur)	Aide financière
Implantation de repères de crue artistiques (Municipalités de Compton et Coaticook)	20 000,00 \$
Développement d’un camp de vulgarisation des milieux humides et hydriques basé sur notre PRMHH et animation d’ateliers pendant le camp (Camp Kionata)	8 000,00 \$
Plantation d’arbres dans le cadre d’un atelier (Enseigner la région)	5 348,50 \$
Total	33 348,50 \$

- ▶ de requérir de la direction générale la préparation d’un protocole à convenir entre la MRC et les promoteurs à cet effet ;
- ▶ d’autoriser le préfet et le greffier-trésorier à signer ledit protocole au nom de la MRC ;
- ▶ d’affecter et engager le crédit net d’un montant de 33 348,50 \$ à cet effet au sein de la Partie I, département « Général », catégorie de fonctions « Amén. urb. et dév. — Amén. urb. et zonage, PRMHH », poste budgétaire 02 61001 433, selon les crédits disponibles ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

- d'autoriser la trésorerie à verser le montant de l'aide financière en respect des engagements et selon les modalités établies dans le protocole.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Guylaine Blouin	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Fillion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

7.6 CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ÉNERGIES

7.6.1 VOLET ÉOLIEN DE LA POLITIQUE-CADRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Point reporté à une séance ultérieure.

7.7 DOSSIERS AGRICOLES ET PDZA

7.7.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) DU 17 JUIN 2026

Le Comité régional consultatif agricole s’est réuni aujourd’hui le 17 juin. Le compte-rendu sera toutefois déposé lors de la prochaine séance du Conseil de la MRC.

7.7.2 SYSTÈME ALIMENTAIRE TERRITORIAL (SAT) ET PLAN D’ACTIONS FINANCÉS PAR LE VOLET SIGNATURE



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

7.7.2.1 PORTRAIT-DIAGNOSTIC — ADOPTION

Information est donnée à l’effet que le Comité régional consultatif agricole (CCA) lors de sa rencontre du 17 juin 2026 a recommandé l’adoption du portrait-diagnostic dans le cadre du système alimentaire territorial (SAT). Voir 7.7.2.1 de la présente séance pour le traitement accordé.

8.0 DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

8.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (CDC) DU 3 JUIN 2026

Le greffier-trésorier dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook du 3 juin 2026.

8.2 ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ ET L’INCLUSION SOCIALE

CM2026-06-227

8.2.1 FQIS — DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER — FONDS ACCÈS LOISIRS

ATTENDU que la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l’exclusion sociale* (RLRQ, chapitre L-7) institue une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale ainsi que le Fonds québécois d’initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement la réalisation de projets, d’actions et d’initiatives afin d’atteindre les buts de la Stratégie nationale ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a dévoilé le 21 juin 2024 le Plan d’action gouvernemental Mobiliser, Accompagner, Participer (PAGMAP) et a confirmé la poursuite des Alliances sur l’ensemble du Québec pour la période 2024-2029 ;

ATTENDU qu’aux termes de la résolution CM2024-11-304, le Conseil de la MRC de Coaticook a signé une nouvelle convention avec le ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) pour la période 2024-2029, visant à lutter contre la pauvreté et l’exclusion sociale, pour financer l’Alliance pour la solidarité et son Plan d’action régional ;

ATTENDU que la MRC de Coaticook souhaite bénéficier d’une aide financière du Fonds québécois d’initiatives sociales (FQIS) dans le cadre du Fonds accès loisirs créé en 2022 ayant pour but d’augmenter l’accessibilité aux loisirs pour la population de la région ;

ATTENDU que le comité d’investissement recommande positivement le financement du projet pour un montant de 5 000 \$, sur un coût annuel de 15 000 \$;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 3 juin 2026 comme si au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Steve Lanciaux
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’approuver l’aide financière de 5 000 \$ du Fonds québécois d’initiatives sociales (FQIS) au maintien du Fonds accès loisirs de la MRC de Coaticook ;
- ▶ d’autoriser le greffier-trésorier de la MRC à signer tout document afin de donner plein effet à la présente résolution, y compris un protocole d’aide financière, aux conditions recommandées par le comité, s’il est jugé à propos de le faire ;
- ▶ d’autoriser la trésorerie à émettre les chèques requis en respect dudit protocole et des crédits disponibles.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Guylaine Blouin	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Fillion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-06-228

8.2.2 RAPPORT D’ACTIVITÉS DE LA CSIS

ATTENDU que la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l’exclusion sociale* (RLRQ, chapitre L-7) institue une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale ainsi que le Fonds québécois d’initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement la réalisation de projets, d’actions et d’initiatives afin d’atteindre les buts de la Stratégie nationale ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a dévoilé le 21 juin 2024 le Plan d’action gouvernemental Mobiliser, Accompagner, Participer (PAGMAP) et a confirmé la poursuite des Alliances sur l’ensemble du Québec pour la période 2024-2029 ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

ATTENDU qu’aux termes de la résolution CM2024-11-304, le Conseil de la MRC de Coaticook a signé une nouvelle convention avec le ministère de l’Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) pour la période 2024-2029, visant à lutter contre la pauvreté et l’exclusion sociale, pour financer l’Alliance pour la solidarité et son Plan d’action régional ;

ATTENDU que la Table des MRC de l’Estrie, est mandataire du Fonds québécois d’initiatives sociales (FQIS) dans le cadre des Alliances pour la solidarité 2024-2029 ;

ATTENDU que ce fonds est destiné à soutenir différentes initiatives de lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale ;

ATTENDU que le Conseil prend en compte le rapport 2025-2026 de la Concertation de solidarité et d’inclusion sociale (CSIS) de la MRC de Coaticook et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement des communautés (CDC) de la MRC de Coaticook, lors de sa rencontre du 3 juin 2026 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Julie Grenier
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU de prendre acte et d’accepter le rapport 2025-2026 de la Concertation de solidarité et d’inclusion sociale (CSIS) de la MRC de Coaticook pour les projets soutenus par le Fonds québécois d’initiatives sociales (FQIS) dans le cadre des Alliances pour la solidarité 2024-2029, tel que présenté.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Guylaine Blouin	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Fillion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.3 FONDS VITALITÉ DES MILIEUX DE VIE (FVMV) —
FINANCEMENT DE PROJETS

CM2026-06-229

8.3.1 PROJET DE LA MUNICIPALITÉ D’EAST HEREFORD

ATTENDU que la Municipalité d’East Hereford a présenté un projet visant l’aménagement d’un espace multifonctionnel situé derrière l’église du village, permettant la tenue de marché public et d’activités communautaires ;

ATTENDU que le projet est déposé pour une aide financière de l’enveloppe locale du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement des communautés (CDC), lors de sa rencontre du 3 juin 2026 comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’accepter le projet FVMV 2026-04 visant l’aménagement d’un espace multifonctionnel situé derrière l’église du village, permettant la tenue de marché public et d’activités communautaires de la Municipalité d’East Hereford (bénéficiaire), tel que présenté et de leur accorder une aide financière de 48 300 \$ du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook, à même leur enveloppe locale sur un projet de 68 400 \$;
- ▶ de requérir de la direction générale la préparation d’un protocole à convenir entre la MRC et la Municipalité à cet effet en indiquant la date de début du projet (27/05/2026) et la date de fin prévue (16/06/2026) ;
- ▶ d’autoriser le préfet et le greffier-trésorier à signer ledit protocole au nom de la MRC ;
- ▶ d’autoriser la trésorerie à verser le montant de l’aide financière en respect des engagements et selon les modalités établies dans le protocole.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Guylaine Blouin	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-06-230

8.3.2 PROJET DU PARC HAROLD BALDWIN

ATTENDU que le Parc Harold F. Baldwin a présenté un projet visant à préserver et partager l’histoire, le patrimoine naturel et l’écosystème du Mont Pinnacle avec la communauté dans le cadre du 30^e anniversaire du parc ;

ATTENDU que le projet est déposé pour une aide financière de l’enveloppe territoriale du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement des communautés (CDC), lors de sa rencontre du 3 juin 2026 comme si au long reproduit ;

ATTENDU que le projet consiste en la création de trois outils complémentaires, soient :

- un livre historique illustré relatant l’histoire du parc, de la famille Baldwin et du Mont Pinnacle ;
- un livre à colorier familial mettant en lumière 30 espèces fauniques et floristiques du parc ;
- une exposition en partenariat avec le Musée Beaulne adaptant le contenu du livre historique pour un public élargi ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’accepter le projet FVMV 2026-06 visant à préserver et partager l’histoire, le patrimoine naturel et l’écosystème du Mont Pinnacle avec la communauté dans le cadre du 30^e anniversaire du Parc Harold F. Baldwin (bénéficiaire), tel que présenté et de leur accorder une aide financière de 10 000 \$ du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook, à même l’enveloppe territoriale sur un projet de 32 769 \$;
- ▶ de requérir de la direction générale la préparation d’un protocole à convenir entre la MRC et la Municipalité à cet effet en indiquant la date de début du projet (9/05/2026) et la date de fin prévue (31/10/2028) ;
- ▶ d’autoriser le préfet et le greffier-trésorier à signer ledit protocole au nom de la MRC ;
- ▶ d’autoriser la trésorerie à verser le montant de l’aide financière en respect des engagements et selon les modalités établies dans le protocole.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Guylaine Blouin	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-06-231

8.3.3 PROJET DE LA MUNICIPALITÉ DE MARTINVILLE

ATTENDU que la Municipalité de Martinville a terminé la phase 1 (étude de marché) de son projet d’offre alimentaire libre-service confirmant le potentiel de l’initiative grâce à une forte mobilisation locale ;

ATTENDU que la Municipalité souhaite maintenant procéder à la phase 2 du projet consistant à accompagner le comité de démarrage dans la co-conception d’un modèle de service adapté au milieu ;

ATTENDU que la Municipalité a donc déposé ce projet pour une aide financière de l’enveloppe locale du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement des communautés (CDC), lors de sa rencontre du 3 juin 2026 comme si au long reproduit ;

ATTENDU que la phase 2 vise à explorer les modèles de gouvernance, d’identifier et d’analyser l’envergure du projet, et de présenter différents scénarios pour la suite afin de renforcer la capacité d’organisation et l’autonomie de la communauté ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gaétan Lafond
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’accepter le projet FVMV 2026-07 visant phase 2 du projet de service alimentaire de proximité consistant à accompagner le comité de démarrage



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

dans la co-conception d'un modèle adapté au milieu de la Municipalité de Martinville (bénéficiaire), tel que présenté et de leur accorder une aide financière de 5 502 \$ du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook, à même leur enveloppe locale sur un projet de 27 930 \$;

- ▶ de requérir de la direction générale la préparation d'un protocole à convenir entre la MRC et la Municipalité à cet effet en indiquant la date de début du projet (18/06/2026) et la date de fin prévue (31/03/2027) ;
- ▶ d'autoriser le préfet et le greffier-trésorier à signer ledit protocole au nom de la MRC ;
- ▶ d'autoriser la trésorerie à verser le montant de l'aide financière en respect des engagements et selon les modalités établies dans le protocole.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Guylaine Blouin	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-06-232

8.3.4 PROJET DE LA MUNICIPALITÉ DE STANSTEAD-EST

ATTENDU que la Municipalité de Stanstead-Est a présenté un projet pour une mise en valeur sécuritaire des chutes Burroughs, principal attrait naturel du parc municipal des Chutes-Burroughs ;

ATTENDU que le projet est déposé pour une aide financière de l'enveloppe locale et de l'enveloppe territoriale du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional — Développement des communautés (CDC), lors de sa rencontre du 3 juin 2026 comme si au long reproduit ;



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

SUR PROPOSITION du conseiller régional Gaétan Lafond
APPUYÉE par le conseiller régional Steve Lanciaux

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’accepter le projet FVMV 2026-08 visant une mise en valeur sécuritaire des chutes Burroughs, principal attrait naturel du parc municipal des Chutes-Burroughs de la Municipalité de Stanstead-Est (bénéficiaire), tel que présenté et de leur accorder une aide financière de 8 000 \$ du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook, à même leur enveloppe locale ainsi qu’une aide financière de 26 000 \$ du Fonds vitalité des milieux de vie de la MRC de Coaticook, à même l’enveloppe territoriale sur un projet de 42 363 \$;
- ▶ de requérir de la direction générale la préparation d’un protocole à convenir entre la MRC et la Municipalité à cet effet en indiquant la date de début du projet (15/06/2026) et la date de fin prévue (13/11/2026) ;
- ▶ d’autoriser le préfet et le greffier-trésorier à signer ledit protocole au nom de la MRC ;
- ▶ d’autoriser la trésorerie à verser le montant de l’aide financière en respect des engagements.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Guylaine Blouin	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

8.4 FONDS JEUNESSE DE LA MRC DE COATICOOK



CM2026-06-233

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

8.4.1 CIRCUIT DES ARTS, VOLET JEUNESSE

ATTENDU que devant le succès obtenu lors de la première édition du collectif jeunesse au Circuit des Arts de Coaticook l’an dernier, les organisateurs souhaitent de nouveau la participation de jeunes artistes lors de l’édition de juillet 2026 et le projet fut présenté au Comité jeunesse pour un soutien financier ;

ATTENDU que cet évènement vise à stimuler la vie culturelle de la région, mais aussi à renforcer les liens entre les jeunes artistes et la communauté locale ainsi que de créer un impact positif pour les jeunes dans leur parcours artistique en les invitant à exposer leurs œuvres ;

ATTENDU que les membres du comité jeunesse croient que cette initiative correspond aux priorités ciblées dans le Stratégie Jeunesse soit d’encourager les évènements culturels et la relève artistique de la région ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Guylaine Blouin
APPUYÉE par le conseiller régional Anthony Laroche

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’accepter de soutenir financièrement la seconde édition du collectif jeunesse au Circuit des Arts de Coaticook en juillet 2026, tel que décrit à la présente et aux conditions déterminées par le Comité jeunesse, notamment le remboursement de 75 % des frais d’inscription des jeunes artistes provenant du territoire, jusqu’à un montant maximal de 1 000 \$;
- ▶ d’affecter et d’engager le crédit net maximal 1 000 \$ à cet effet dans la Partie I, département « *Développement des communautés* », au sein de la catégorie de fonctions « Santé & Bien-être — Autres, *Stratégie jeunesse* », poste budgétaire 02 59001 415 à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement sur réception des factures ou pièces justificatives à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Guylaine Blouin	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-06-234

8.4.2 MAS LATINOS, VOLET JEUNESSE

ATTENDU que l'évènement Mas Latinos souhaite créer une scène jeunesse interculturelle dans le cadre de son festival à Coaticook, le samedi 8 août ;

ATTENDU que les objectifs poursuivis sont d'impliquer les jeunes dans la programmation musicale du festival, de valoriser les artistes émergents et de favoriser les échanges interculturels entre les jeunes de différents horizons ;

ATTENDU que le projet vise à adapter un évènement multiculturel existant selon les intérêts des jeunes et que cela impliquerait une consultation de différents jeunes issus de différentes communautés culturelles ;

ATTENDU que les membres du comité jeunesse croient que cette initiative correspond aux priorités ciblées dans le Stratégie Jeunesse soit d'encourager l'adaptation d'évènements culturels existants selon les intérêts des jeunes ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Jean-Pierre Charuest

IL EST RÉSOLU

- ▶ d'accepter de soutenir financièrement l'évènement Mas Latinos à Coaticook en août 2026, tel que décrit à la présente et aux conditions déterminées par le Comité jeunesse pour un spectacle musical adapté aux intérêts des jeunes ;
- ▶ d'affecter et d'engager le crédit net de 500 \$ à cet effet dans la Partie I, département « *Développement des communautés* », au sein de la catégorie de fonctions « Santé & Bien-être — Autres, *Stratégie jeunesse* », poste budgétaire 02 59001 415 à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement sur réception des factures ou pièces justificatives à cet effet.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Guylaine Blouin	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Fillion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

CM2026-06-235

8.4.3 CIGN, ÉMISSION JEUNESSE «BRANCHE-TOI AVEC BRIT»

ATTENDU que la radio CIGN souhaite mettre en onde une nouvelle émission de radio pour les jeunes de la MRC de Coaticook : « Branche-toi avec Brit ! » qui serait diffusée une journée de fin de semaine ;

ATTENDU que l’équipe de la radio veut inciter les jeunes de la région à participer au contenu de l’émission en enregistrant des capsules de 4 à 8 minutes sur des sujets qui les intéressent ;

ATTENDU que ce projet vise à la création de contenu radiophonique pouvant intéresser les jeunes, mais aussi à encourager une jeune relève à s’impliquer dans notre radio local ;

ATTENDU que les membres du comité jeunesse croient que cette initiative correspond aux priorités ciblées dans le Stratégie Jeunesse soit d’encourager l’implication des jeunes dans leur communauté ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Jean-Pierre Charuest
APPUYÉE par la conseillère régionale Anick-Nadia Gauthier Arbour

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’accepter de soutenir financièrement le projet de CIGN afin de récompenser l’implication des jeunes en offrant un montant forfaitaire de 50 \$ par jeunes participants en coupons Rues Principales, jusqu’à un montant total de 500 \$, tel que décrit à la présente et aux conditions déterminées par le Comité jeunesse ;
- ▶ d’affecter et d’engager le crédit net maximal de 500 \$ à cet effet dans la Partie I, département « *Développement des communautés* », au sein de la catégorie de fonctions « Santé & Bien-être — Autres, *Stratégie jeunesse* », poste budgétaire 02 59001 415 à cet effet ;
- ▶ de requérir de la trésorerie, le paiement sur réception des factures ou pièces justificatives à cet effet.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Guylaine Blouin	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

9.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (CDÉ) DU 2 JUIN 2026

Le greffier-trésorier dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité régional de développement économique (CDÉ) de la MRC de Coaticook du 2 juin 2026.

CM2026-06-236

9.2 FONDS VITALITÉ ENTREPRENEURIALE — DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

ATTENDU que le conseil s’est prévalu des dispositions de la loi pour constituer un comité régional de développement économique au sein de la MRC ;

ATTENDU que le Comité régional de développement économique reçoit les demandes d’aide financière du Fonds local d’investissement et du Fonds local de solidarité pour lesquels il a l’autorité décisionnelle ainsi que les demandes d’aide financière de divers fonds pour lesquels il émet ses recommandations au Conseil ou au Comité administratif de la MRC ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de développement économique (CDÉ), lors de sa rencontre du 5 mai 2026 et en fait sien comme si au long reproduit ;

SUR PROPOSITION du conseiller régional Bernard Marion
APPUYÉE par le conseiller régional Gaétan Lafond



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

IL EST RÉSOLU

- ▶ d’octroyer une aide financière non remboursable de 5 000 \$ à même les fonds disponibles provenant du *Fonds Vitalité entrepreneuriale/volet Démarrage*, sous réserve des crédits disponibles, au projet FVE 2026-130 et ce aux conditions recommandées par le Comité régional de développement économique lors de sa rencontre le 2 juin 2026 ;
- ▶ d’octroyer une aide financière non remboursable de 10 000 \$ à même les fonds disponibles provenant du *Fonds Vitalité entrepreneuriale/volet Relève*, sous réserve des crédits disponibles, au projet FVE 2026-129 et ce aux conditions recommandées par le Comité régional de développement économique lors de sa rencontre le 2 juin 2026 ;
- ▶ d’octroyer une aide financière non remboursable de 1 500 \$ à même les fonds disponibles provenant du *Fond Vitalité entrepreneuriale/volet Recrutement*, sous réserve des crédits disponibles, au projet FVE 2026-128 et ce aux conditions recommandées par le Comité régional de développement économique lors de sa rencontre le 2 juin 2026 ;
- ▶ de confier le mandat au département de développement économique, de rédiger la convention appropriée et d’autoriser à signer au nom de la MRC ainsi que tout autre document jugé pertinent, afin de donner plein effet à la présente résolution ;
- ▶ d’autoriser la trésorerie à émettre le chèque requis en respects de ladite convention et des crédits disponibles et de faire les transferts budgétaires requis, s’il y a lieu, afin de donner plein effet à la présente résolution.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Guylaine Blouin	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		
Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

CM2026-06-237

9.3 MODIFICATION DE LA POLITIQUE FONDS VITALITÉ
ENTREPRENEURIALE — VOLET RECRUTEMENT

ATTENDU que dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR)/Volet 2 — Développement territorial (2025 à 2028), la MRC de Coaticook a convenu de soutenir des projets sur son territoire grâce aux Fonds Vitalité entrepreneuriale (FVE) et au Fonds Vitalité des milieux de vie (FVMV) ;

ATTENDU que l’objectif général du FRR volet 2 est de favoriser le développement local et régional par le soutien aux MRC dans la réalisation et la mise en œuvre d’un cadre d’intervention pour la vitalité du territoire ;

ATTENDU que la MRC a adopté des politiques d’investissement pour ses Fonds Vitalité, et ce, en cohérence avec la Planification stratégique 2024-2029 de la MRC de Coaticook ainsi que ses autres outils de planifications sectoriels ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC prend en compte la recommandation du Comité régional de développement économique (CDÉ), lors de sa rencontre du 2 juin 2026 et en fait sien comme si au long reproduit ;

ATTENDU qu’il est opportun de modifier de nouveau la politique d’investissement du Fonds Vitalité Entrepreneuriale afin de préciser que si une entreprise présente un dossier de recrutement d’un nouvel employé, la contribution financière maximale demeure d’un montant maximal de 1 500 \$ par employé, toutefois lorsqu’il s’agit d’une demande pour le renouvellement de permis pour un employé déjà en place et pour lequel la démarche pour le permis de travail a déjà été soutenue financièrement, l’aide financière maximale est alors de 750 \$, tout en respectant les autres critères d’admissibilité de la demande ;

SUR PROPOSITION de la conseillère régionale Kim Filion
APPUYÉE par la conseillère régionale Pamela B. Steen

IL EST RÉSOLU d’adopter les modifications à la politique d’investissement du Fonds Vitalité Entrepreneuriale (FVE), telles que présentées.

VOTE

NOMS	POUR		CONTRE	
	VOIX	POPULATION (%)	VOIX	POPULATION (%)
Julie Grenier	2	2,79		
Guylaine Blouin	19	46,31		
Jean-Pierre Charuest	7	16,71		
Anthony Laroche	2	4,02		
Anick-Nadia Gauthier Arbour	1	1,61		
Kim Filion	1	2,31		
Steve Lanciaux	2	3,84		
Benoît Roy	2	2,76		
Marc Delorme	1	0,38		
Bernard Marion	2	2,74		
Pamela B. Steen	2	3,38		



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

Gaétan Lafond	6	13,15		
TOTAL	47/47	100 %		

ADOPTION

9.4 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF TOURISTIQUE (CCT) DE LA RÉGION DE COATICOOK DU 2 JUIN 2026

Le greffier-trésorier dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité consultatif touristique (CCT) de la région de Coaticook du 2 juin 2026.

10.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) — VOLET PRÉVENTION INCENDIE DU 27 MAI 2026

Le greffier-trésorier dépose le compte-rendu de la rencontre du Comité Régional de sécurité publique (CSP) — Volet services policiers de la MRC de Coaticook du 27 mai 2026 et le président Monsieur Benoît Roy en fait un bref résumé.

11.0 GREFFE

11.1 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

Rien à signaler.

11.2 CORRESPONDANCE

11.2.1 EXTRAIT DU « REGISTRE DE CORRESPONDANCE »

Le greffier-trésorier dépose le compte-rendu de la correspondance reçue à ce jour en regard du conseil et du suivi des procès-verbaux, cette dernière étant versée aux archives, s’il y a lieu suivant l’identification prévue au calendrier de conservation.

11.3 GESTION CONTRACTUELLE

Rien à signaler.

12.0 REPRÉSENTATIONS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

12.1 PRÉFET

Le préfet, Monsieur Simon Madore, fait, un bref retour sur ses principales activités.

12.2 DÉLÉGATION ET PORTEUR DE DOSSIER

Les élu(e)s font également un bref retour sur leurs principales activités à titre de conseillers régionaux de la MRC.

13.0 ORGANISMES ET PARTENAIRES

13.1 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RÉGION DE SHERBROOKE (CSSRS) — PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES — 2026 - 2029

Le greffier-trésorier informe les membres du Conseil de la MRC que conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire de la région de Sherbrooke (CSSRS) consulte la MRC de Coaticook sur son projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2029. Celui-ci prévoit une hausse de clientèle pour l'école La Passerelle à Waterville.

13.2 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE — CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE LA MRC DE COATICOOK

Le greffier-trésorier informe les membres du Conseil de la MRC que le Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Coaticook tenait son assemblée générale annuelle le 16 juin dernier.

14.0 AFFAIRES DIVERSES

14.1 RAPPELS

14.1.1 TOURNOI DE POCHE DE LA MRC

Information est donnée à l'effet que la 4^e édition du Tournoi de poches de la MRC au profit des bourses des nouveau-nés et du Fonds loisirs de la MRC se tiendra le 10 juillet prochain à l'aréna de Coaticook. Il est toujours temps de s'inscrire.

14.1.2 RENCONTRE DE JUILLET ET RELÂCHE EN AOÛT

Information est donnée à l'effet que la prochaine séance du Conseil est le 8 juillet. Aucune séance n'est prévue en août, tel que prévu au calendrier publié.



LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Municipalité
Régionale de Comté (MRC) de Coaticook

14.1.3 CAMP 911

Invitation est transmise aux membres du Conseil d’assister à la grande simulation de la 15^e édition du Camp 911, le 3 juillet à 13 h.

14.1.4 PORTES OUVERTES — INNERGEX

Information est donnée à l’effet qu’Innergex souhaite tenir en juillet un évènement de type « portes ouvertes » où le public sera invité à venir poser ses questions sur le projet d’éoliennes. Plus d’informations seront communiquées lorsque l’endroit et la date seront déterminés.

14.2 ENJEUX ET ÉVÈNEMENTS LOCAUX

Les membres du Conseil discutent de divers enjeux et évènements à venir dans les municipalités au cours des prochaines semaines.

15.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien à signaler.

16.0 RETOUR SUR LA SÉANCE

Rien à signaler.

17.0 CLÔTURE DE LA SESSION

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 41.

LE GREFFIER-TRÉSORIER

LE PRÉFET

En signant le présent procès-verbal, le préfet est réputé avoir signé chacune des résolutions qu’il contient conformément à l’article 142 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)*.

Les documents relatifs à la séance sont classés sous le code 102-102, séance ordinaire du conseil du 17 juin 2026.

Greffière et Responsable des archives